



### **3. CONSULTATION ÉCRITE**

Étant donné la situation actuelle (pandémie) et conformément à la résolution adoptée par le conseil le 7 décembre 2021 portant le numéro 2021-12-333, la consultation publique prévue à la loi est ici remplacée par une consultation écrite par laquelle toute personne qui le désire pourra également soumettre ses commentaires par écrit, selon ce qui est indiqué ci-après.

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse courriel suivante : marilene.robert@sthonoredeshenley.com, ou les transmettre par courrier ou en personne au bureau municipal sis au 499, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley, GOM 1V0, et ce, au plus tard à la fin de la consultation écrite prévue pour le 10 janvier 2022, à 19h00.

### **4. SUIVI**

En conséquence, après la période de consultation écrite, le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus. Il pourra par la suite adopter un second projet de règlement. Ce second projet de règlement pourra tenir compte des commentaires reçus et donc, faire l'objet de certaines modifications.

### **5. DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des explications sur ce processus se retrouvent sur un document qui peut être transmis à quiconque en fait la demande en communiquant avec le bureau municipal au 418-485-6738 du présent avis. Une copie de ce document se retrouve également sur le site Internet de la Municipalité, à la section avis public.

Notez qu'après l'adoption du second projet de règlement, sera affiché à deux endroits, soit à l'hôtel de ville située au 499, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley, GOM 1V0 et au 477 Rue principale. de même que sur le site Internet de la Municipalité, un avis énonçant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire du second projet de règlement, les personnes qui peuvent déposer une telle demande et les délais et modalités pour ce faire.

### **6. INFORMATIONS ET DOCUMENTS**

Le projet de règlement, une copie du plan de zonage de la Municipalité, de même que du document auquel réfère la section 5 du présent avis, peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au sthonoredeshenley.com, sous l'onglet « Avis publics », ou au bureau municipal sis au 499, rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley, GOM 1V0. Si une consultation de documents est faite sur place (au bureau municipal), la Municipalité verra à imposer, si besoin est, des mesures sanitaires pour tenir compte de la situation actuelle (pandémie – COVID-19).

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 22 décembre 2021.



**Directeur général et greffier-trésorier**